



Le frelon asiatique s'est implanté en Île-de-France en 2012 et provoque une pression sur les abeilles domestiques.



C'est une Espèce Exotique Envahissante qui prolifère très rapidement : un nid donne environ 10 nids l'année suivante.



Vespa velutina est bien présent sur la région. On dénombre plus de 4 700 nids en 2023 sur l'ensemble de l'Île-de-France.

En cas de présence de nid



Coût moyen en Île-de-France : Plus de 90 à 250€ /nid.



Le frelon se montre agressif lorsque l'on s'approche à moins de 5m de son nid.



Les entreprises signataires :



www.fredon.fr/idf/frelon-asiatique



Nous contacter :

accueil@fredonidf.com



www.fredonidf.fr



07 48 10 96 74



16 B rue de Paris, 91160 Champlan

Un nid ?

Faite appel à un signataire de la charte !



Charte
Frelon asiatique



Engagements des professionnels



Formation et maintien des compétences :

Les opérateurs sont formés et certifiés (formation technique Charte Frelon Asiatique, et réglementaire Certibiocide). Des rappels sont effectués chaque année.



Protection de l'environnement :

Intervenir avec des méthodes reconnues efficaces (perche, poudreuse), afin d'éviter les recolonisations et la dispersion d'insecticide dans l'environnement.



Protection des populations :

Établir un périmètre de sécurité. Prévenir le voisinage. Remettre en l'état le site après intervention.



Garantie de résultat :

Réintervenir gratuitement dans le cas où l'intervention initiale n'aurait pas permis d'éliminer toute la colonie.



Participation à la surveillance régionale :

Enregistrer les nids traités et les communiquer à FREDON Ile de France pour suivre la population de frelon asiatique. Ces données permettent d'adapter la stratégie de lutte en région.



La charte

Elle garantit l'application de bonnes pratiques de destruction des nids de frelon asiatique : respect de la sécurité des citoyens et de l'opérateur, ainsi que de l'environnement. Les entreprises signataires s'engagent à se former et à éliminer complètement la colonie suite à leur intervention. Des contrôles garantissent l'application de ces bonnes pratiques.

La charte est donc une garantie de qualité et de sécurité pour les collectivités et les particuliers face à un nid de frelon asiatique.

Une cinquantaine d'entreprises sont signataires, dans tous les départements d'Île-de-France.

Objectifs de la charte



- Encadrer les entreprises de désinsectisation par un protocole respectueux de l'environnement, de la sécurité de la population et de l'opérateur.
- Proposer aux collectivités et particuliers une liste d'entreprises garantissant les bonnes pratiques de destruction des nids.
- Limiter la pression du frelon asiatique sur la biodiversité et les abeilles domestiques.
- Suivre l'évolution du frelon asiatique en Île-de-France.



Audits & Contrôles

L'ensemble des entreprises signataires de la charte s'engage à se rendre disponible pour la réalisation d'un contrôle par FREDON Ile de France, afin de garantir la qualité de leurs interventions.